



Monsieur Vincent Feltesse
Président
Communauté Urbaine de Bordeaux

Esplanade Charles de Gaulle
33000 Bordeaux

30 juin 2011

V/Réf.

Compte titres : 0111-02
HM/MT/11/103

N/Réf.

Objet

Le

Monsieur le Président,

Le tourisme d'affaires Européen connaît un regain de concurrence entre métropoles qui nécessite la mise en place de structures solides pour rechercher et gagner de nouvelles parts de marché. Pour ce faire, ces structures doivent rester adossées à des entités publiques.

La S.B.E.P.E.C., Société d'économie mixte est en charge de la gestion du Parc des Expositions depuis sa création en 1988.

L'obligation faite désormais aux collectivités publiques de mettre en concurrence y compris sur des mandats de service public relativise désormais l'intérêt de cette forme de société.

C'est la raison pour laquelle la S.B.E.P.E.C., Société d'économie mixte entame aujourd'hui une phase de concentration de son capital pour une transformation à terme en Société Publique Locale, régie par la loi n°2010-872 du 28 mai 2010.

A ce jour, plusieurs actionnaires de la S.B.E.P.E.C. ont accepté de céder leur participation au capital à la valeur nominale et historique de 15,245 €uros par action.

- La Banque populaire du Sud-ouest a proposé de céder ses 60 actions pour un montant global de 914,69 €uros
- Franpart a proposé de céder ses 60 actions pour un montant de 914,69 €uros
- Le Crédit du Nord a proposé de céder ses 50 actions pour une valeur de 762,24 €uros
- La Société Natixis a proposé de céder ses 60 actions pour une valeur de 914,69 €uros
- Gce SEM a proposé de céder ses 60 actions pour un montant de 914,69 euros
- LCL Crédit lyonnais a proposé de céder ses 200 actions pour un montant de 3048,98 €uros

La totalité de ces actions seront rachetées par la Ville de Bordeaux.

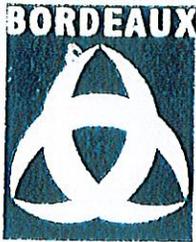
Dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux a par délibérations du 30 mai 2011 et du 27 juin 2011 approuvé les modifications de la composition du capital social de la S.B.E.P.E.C. et autorisé le Maire à signer les conventions de cessions d'actions. (PV Conseil du 30 mai 2011+extrait PV du 27 juin 2011)

Pour des raisons de délais, le rachat des actions détenues par LCL Crédit Lyonnais n'a pu être examiné à l'ordre du jour des derniers Conseils mais sera prévu prochainement..

Par la suite, la nouvelle répartition du capital se présentera de la manière suivante :

Reçu le - 9 JUIN 2011

| | | | |
|---------------------|----------|------|--------|
| Direction Pôle DERM | | | |
| N° CHRONO | 2011/514 | | |
| N° CLASSEMENT | | | |
| 12 JUL. 2011 | | | |
| DESTINATAIRES | AVIS | INFO | ACTION |
| N. Lefevre | | | 2 |
| | 11160 | | 1 |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

→ JUB.



Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/05/11

Reçu en Préfecture le : 01.06.2011
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mai 2011
D-2011/264

Aujourd'hui 30 mai 2011, à 15h00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 17h20 à 18h00 M.Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, M. Michel DUCHENE (présent jusqu'à 17h30), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 17h50), Mme Sylvie CAZES (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 17h55), Mr Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 17h30)

Excusés :

Monsieur Anne-Marie CAZALET, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

| Actionnaires | montant K | nbre actions | % K |
|----------------------------|-------------------|---------------|----------------|
| Ville de Bordeaux | 92079,20 | 6 040 | 40,26% |
| CUB | 25 154,09 | 1 650 | 11,00% |
| Conseil Général | 22 867,35 | 1 500 | 10,00% |
| Total collectivités | 140 100,64 | 9 190 | 61,26% |
| CEB | 66 315,32 | 4 350 | 29,00% |
| CCIB | 15 244,90 | 1000 | 6,67% |
| CRCI | 3 048,98 | 200 | 1,33% |
| Bnp | 3048,98 | 200 | 1,33% |
| SBCIC | 914,69 | 60 | 0,41% |
| | | | |
| Total autres | 88 572,87 | 7 170 | 38,74% |
| TOTAL GENERAL | 228 673,53 | 15 000 | 100,00% |

Conformément à l'article L1524-1 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, les autres collectivités doivent prendre une délibération pour approuver les modifications du capital social.

Nous vous remercions donc de bien vouloir prendre une délibération dans ce sens dans les meilleurs délais afin de pouvoir l'entériner lors de notre prochain Conseil d'Administration.

Comptant sur votre collaboration et restant à votre disposition pour de plus amples informations,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président

Hugues Martin

| Actionnaires | Nombre actions | Part du capital |
|--|----------------|-----------------|
| Ville de Bordeaux | 5 780 | 38,53% |
| Communauté Urbaine de Bordeaux | 1 650 | 11,00% |
| Conseil Général | 1 500 | 10,00% |
| Part totale des collectivités et de leurs groupements | 8 930 | 59,53% |
| Congrès et Expositions de Bordeaux | 4 350 | 29,00% |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux | 1 000 | 6,67% |
| Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie | 200 | 1,33% |
| BNP Paribas | 200 | 1,33% |
| Crédit lyonnais | 200 | 1,33% |
| SBCIC | 60 | 0,40% |
| GCE Sem | 60 | 0,40% |
| Part totale des actionnaires autres que les collectivités | 6 070 | 40,47% |
| Total général | 15 000 | 100,00% |

Dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

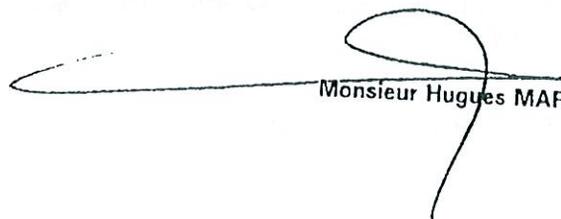
- approuver la modification de la composition du capital social de la SBEPEC ;
 - autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de cessions d'actions dont les projets sont présentés en annexe ;
 - autoriser Monsieur le Maire, après signature des documents précités, à décider le versement :
 - o à la Banque Populaire du Sud-Ouest de la somme de 914.69 euros,
 - o à Franpart de la somme de 914.69 euros,
 - o au Crédit du Nord de la somme de 762.24 euros,
 - o à Natixis de la somme de 914.69 euros.
- Les montants correspondants seront imputés sur le budget de la Ville (crédit ouvert au budget 2011 - compte 261 - fonction 94).

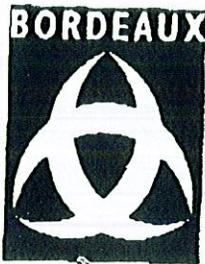
ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. MARTIN, Mr CAZENAVE, MR PALAU, MR BRON.

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,


Monsieur Hugues MARTIN



Direction Générale Finances et Gestion
Direction de l'Evaluation et de la Gestion

D-2011/338

**Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition
et de Congrès (SBEPEC). Modification du capital social.
Convention de cession d'actions. Approbation. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le tourisme d'affaires européen connaît un regain de concurrence entre métropoles qui nécessite la mise en place de structures solides pour rechercher et gagner de nouvelles parts de marché.

Ces structures doivent rester adossées à des entités publiques, seules à même de défendre l'intérêt général et de rechercher des rentabilités de long terme dont les déterminants ne sont pas tous financiers.

En charge de l'adéquation du parc des expositions à la demande de la clientèle, la SAEM SBEPEC entame aujourd'hui une phase de concentration de son capital. Elle pourrait ainsi évoluer à terme vers le statut de Société Publique Locale, régie par la loi n°2010-872 du 28 mai 2010, forme de société permettant désormais aux collectivités et à leurs groupements de disposer d'un outil juridique adapté à la gestion de leurs activités d'intérêt général.

Plusieurs actionnaires de la SBEPEC ont déjà accepté de céder leur participation au capital à la valeur nominale et historique de 15.245 euros par action : la Banque Populaire du Sud-Ouest ; Franpart ; le Crédit du Nord et la société Natixis.

Un nouvel actionnaire a également fait part de son accord : la société GCE SEM SAS propose de céder les 60 actions qu'elle détient à la valeur nominale pour un montant global de 914.89 euros.

Afin de respecter les dispositions des articles L.1522-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que le capital des sociétés d'économie mixte locale est majoritairement détenu par des entités publiques, il conviendrait que la Ville de Bordeaux acquière ces actions.

Par ailleurs, les mouvements desdites actions entre leurs propriétaires successifs doivent également, conformément aux dispositions des articles L.1524-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, faire l'objet d'une approbation préalable de l'assemblée délibérante.

Ledit article dispose en effet : « l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, d'un groupement ou d'un établissement public de santé, d'un établissement public social ou médico-social ou d'un groupement de coopération sanitaire sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. ».

La nouvelle répartition du capital serait alors la suivante :

| | | |
|--|-------|--------|
| Ville de Bordeaux | 5 840 | 38,93% |
| Communauté Urbaine de Bordeaux | 1 650 | 11,00% |
| Conseil Général | 1 500 | 10,00% |
| Congrès et Expositions de Bordeaux | 4 350 | 29,00% |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux | 1 000 | 6,67% |
| Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie | 200 | 1,33% |
| BNP Paribas | 200 | 1,33% |
| Crédit Lyonnais | 200 | 1,33% |
| SBCIC | 60 | 0,40% |

Dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la modification de la composition du capital social de la SBEPEC ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cession d'actions dont le projet est présenté en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire, après signature du document précité, à décider le versement à la société GCE SEM SAS de la somme de 914,69 euros.
Ce montant sera imputé sur le budget de la Ville (crédit ouvert au budget 2011 - compte 261 - fonction 94).